



Reparation pour préjudice corporel

Par **wivine**, le **05/07/2013** à **19:17**

bonjour

j'ai eu un accident au travail en janvier 2010, j'ai été hospitalisée et opérée pcq mon employeur n'avait pas respecté les recommandations du médecin de travail, suite à tout ça la sécurité sociale m'a mis en invalidité catégorie 2 et ne reconnaît pas mon accident pcq il était mal déclaré, j'ai porté plainte à mon employeur pour faute inexcusable au tassin des Landes, mais je viens d'avoir la réponse du tribunal hier, ma demande a été déboutée. qu'est-ce que je dois faire maintenant. merci beaucoup de vos réponses car j'ai 1 mois pour faire l'appel.

Par **DSO**, le **06/07/2013** à **10:41**

Bonjour,

Il est impossible de vous répondre sans savoir sur quels arguments vous avez été déboutée.

Cordialement,
DSO